

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON



Le Maire

**Mesdames et Messieurs les
conseillères(iers) municipales(aux)**

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

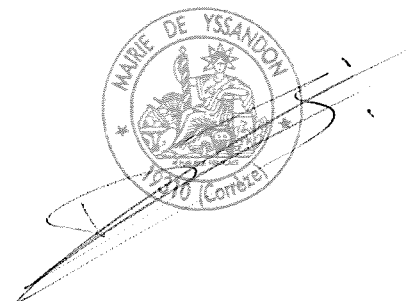
Le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON se réunira,

Le vendredi 13 mai 2022 à 20 heures 30
à la mairie, salle du Conseil.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer
l'expression de mes sentiments distingués.

A Yssandon, le 3 mai 2022
Le Maire,

Didier DUBUIS



ORDRE DU JOUR

- Présentation d'une décision du Maire (DC2022-03)
- Régularisation chemin public de Belmont/suite de l'enquête publique
- Emprunt à long terme – restauration église
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Règlement du cimetière / tarifs des concessions
- Mise en place d'une tarification sociale pour les repas cantine scolaire
- Création des postes suite à avancements de grades (adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe, agent de maîtrise principal, adjoint technique principal de 1^{ère} classe)
- Inscription des élus aux commission\$SEBB (Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive) en charge du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Dissolution du CCAS au 31-12-2022
- Questions diverses

En application de la loi 2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire rétablit certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de COVID 19 ; du 10/11/21 au 31/07/2022 :

- Le lieu : les conseils municipaux se réunissent en tous lieux
- Le quorum : un tiers des membres en exercice
- Chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs